



**ARRETE DU MAIRE**  
**N° 20-32**

**MESURES CONTRE LA PROPAGATION DU COVID-19**  
**AIRE DE LOISIRS - FERMETURE AU PUBLIC - PROLONGATION**

Le Maire de la Commune de NARGIS,

Vu les articles L 2212-1 à L 2212-5 du le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,  
Vu les articles L3131-1 et suivants du code de la santé publique,  
Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment le 5° de l'article 3,  
Vu le décret n° 2020-344 du 27 mars 2020 complétant le décret n° 2020-293 susmentionné,  
Vu l'allocution du Président de la République française en date du 13 avril 2020 annonçant la prolongation des mesures de confinement jusqu'au 11 mai 2020,  
Vu l'arrêté municipal n° 2020-31 du 07 avril 2020 décidant la fermeture au public de l'aire de loisirs et de ses équipements jusqu'au 15 avril 2020,  
Considérant, eu égard à la situation sanitaire résultant de l'épidémie de covid-19, qu'il importe de faire respecter les mesures propres à garantir la santé publique et notamment les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites « barrières » définies au niveau national, lesquelles doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Afin de ralentir la propagation du virus Covid-19, l'arrêté municipal n° 2020-31 du 07 avril 2020 portant fermeture au public de l'aire de loisirs située rue du Fresnoy-Gaillard à Nargis ainsi que de l'ensemble de ses équipements sportifs, jeux et installations diverses est prorogé jusqu'au 11 mai 2020.

**ARTICLE 2** : le présent arrêté sera affiché à l'entrée de l'aire de loisirs et sur place aux lieux appropriés tels les abords de la véloroute et un exemplaire sera transmis à :

- M. le Président de la CC4V,
- M. le Commandant de la Gendarmerie de Ferrières-en-Gâtinais,

Fait à NARGIS, le 15 avril 2020

Le Maire,



P. RIGAULT